

Refus des transfusions, croyance en la fin du monde : ces pratiques qui posent question

LE MONDE | 30.07.09 | 13h19

Les Témoins de Jéhovah appellent cela des préjugés. Soupçons et accusations à l'encontre du mouvement sont récurrents.

Le sang. Le refus absolu de la transfusion sanguine, par respect "pour le sang sacré", suscite l'incompréhension d'une partie de l'opinion. Si, pour un enfant, le corps médical a toujours le dernier mot, un adulte peut refuser la transfusion, au risque de mourir. Des alternatives médicales, en partie développées pour satisfaire aux croyances des 7 millions de Témoins à travers le monde, existent. S'appuyant sur une étude réalisée aux Pays-Bas de 1983 à 2006, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) assure que "la mortalité des femmes Témoins de Jéhovah après un accouchement suite à une hémorragie est 130 fois plus élevée" que pour les autres. "Une extrapolation hasardeuse", pour la Fédération des Témoins, qui assure qu'il n'y a eu "qu'un seul décès de ce cas en dix ans, aux Pays-Bas".

La pédophilie. Dans les années 1990, sont aussi apparues des accusations concernant la non-dénonciation d'affaires de pédophilie par les "comités d'anciens". "C'était avant l'affaire Dutroux, le contexte était différent. Depuis, ces cas ont été portés devant la justice", assure Guy Canonici, président de la Fédération. Jean-Pierre Martinet, un "ancien" lyonnais, ajoute : "Nous étions marqués par le silence qui prévaut sur ce sujet dans l'Eglise catholique, dont nous sommes pour la plupart issus." "Depuis 1994, précise M. Canonici, on rappelle régulièrement aux 9 000 anciens leurs obligations légales. Ces "comités de discipline religieuse" traitent principalement d'affaires d'adultère."

Sur le même sujet

ENQUÊTE
50 000 Témoins de
Jéhovah attendus à Paris



Le fisc. Un contentieux oppose l'Etat aux Témoins à la suite d'un contrôle fiscal dont l'enjeu équivaut aujourd'hui à 60 millions d'euros. Faute de compromis, l'affaire est entre les mains de la Cour européenne des droits de l'homme. Les Témoins, dont la plupart des associations locales, bénéficient d'un statut d'associations culturelles au régime fiscal

particulier, jugent ce dossier "attentatoire à la liberté religieuse".

La fin du monde. La Miviludes considère les croyances des Témoins comme préoccupantes : "Leur conviction de l'imminence de l'effondrement du monde peut être anxiogène et entraîner des attitudes extrêmes, voire autodestructrices", juge son président, Georges Fenech. "Le fait qu'ils ne fêtent ni Noël ni les anniversaires et qu'ils présentent le monde extérieur comme perfide peut entraîner une marginalisation des enfants", estime la Miviludes, qui s'inquiète aussi des ruptures au sein des familles entre Témoins et non-Témoins.

L'armée. "Pacifistes", ainsi que le commande Jésus, "non patriotes" pour leurs détracteurs, les Témoins ont toujours refusé de porter les armes et de faire leur service militaire. La fin du service obligatoire a réglé le problème.

Stéphanie Le Bars

Article paru dans l'édition du 31.07.09.